



## Succession, bien immobilier, problème pour la vente.

Par **steffie80100**, le **24/07/2018** à **11:07**

Bonjour,

Je me permets de poser ma question sur votre forum dans le cadre d'une succession.

Voilà neuf ans que notre père est décédé et nous avons gardé la maison familiale jusqu'ici. Nous sommes 6 frères et sœurs et nous avons décidé de la vendre. Nous avons fait venir une agence immobilière qui nous dit qu'il y a un souci avec la taxe foncière (exorbitante) que nous payons bien sûr depuis que notre père est décédé (ancien médecin généraliste), l'ancien local professionnel de notre père faisant partie de l'ensemble immobilier, juxtaposé à la maison, n'étant plus un local professionnel mais une dépendance qui n'est plus chauffée depuis son décès. Que devons nous faire car l'agence nous dit qu'avec une telle taxe on ne vendra jamais la maison, devons-nous nous adresser au centre des impôts, pour faire constater l'état de l'ancien cabinet médical ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **24/07/2018** à **12:20**

Bonjour,

Munissez vous du dernier avis d'imposition, du certificat de décès et de la déclaration de succession qui doit décrire le bien, puis rendez vous aux impôts.

Par **steffie80100**, le **24/07/2018** à **12:39**

MERCI POUR VOTRE REPONSE.

BIEN A VOUS.

EXCELLENTE JOURNEE